



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 30202

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les intentions de la France en matière de lutte contre la drogue. En effet, durant la présidence de l'Union Européenne, notre pays conduira les travaux de révisions de la stratégie de l'Union en matière de lutte contre la drogue pour les années 2009-2012. Il souhaiterait connaître la philosophie de cette démarche ainsi que les objectifs de ces travaux.

Texte de la réponse

La Commission européenne a adopté son projet de plan d'action drogue de l'UE (2009-2012) le 18 septembre 2008. L'examen de ce document a débuté le 29 septembre au sein du Conseil en vue de son approbation. La présidence française du Conseil de l'Union européenne souhaite pouvoir faire adopter ce plan d'action lors du conseil affaires générales et relations extérieures des 8 et 9 décembre. Le plan d'action est le deuxième de deux plans consécutifs destinés à mettre en oeuvre la stratégie antidrogue de l'UE (2005-2012), que le Conseil avait approuvée en 2004. Cette stratégie est un élément du programme pluriannuel de La Haye sur « Renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne ». Elle vise à protéger et à améliorer le bien-être de la société et des personnes, à protéger la santé publique, à offrir un niveau élevé de sécurité à la population et à aborder le problème de la drogue par une approche équilibrée et intégrée. Le plan d'action drogue de l'Union européenne (2009-2012) reposera sur deux axes principaux : la réduction de la demande de drogue d'une part ; la réduction de l'offre de drogue d'autre part. Elle comportera trois thèmes transversaux, à savoir la coordination, la coopération internationale et l'information, la recherche et l'évaluation. Des priorités seront définies pour chacun de ces domaines d'action.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30202

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7678

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9218